

L'ÉCOLE DE L'ACTEUR – SOPHIE AKRICH

Bulletin d'inscription stages intensifs

Toute personne inscrite et admise au sein de l'École de l'Acteur - Sophie Akrich s'engage à respecter le règlement intérieur. Tout.e étudiant.e inscrit.e et admis.e s'engage pour le stage complet et ne peut en aucun cas demander un remboursement, même partiel, en cas de désistement, absence ou retard.

Je soussigné.e (Prénom et Nom) :

Date de naissance :

Adresse postale complète :

Téléphone : Email :

Déclare m'inscrire au(x) stage(s) intensif(s) d'improvisation :

- ☐ **SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16 SEPTEMBRE 2023**
- ☐ **SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 FÉVRIER 2024**
- ☐ **SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 AVRIL 2024**
- ☐ **SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 JUILLET 2024**

Horaires : 9h30-19h30 le samedi et le dimanche (avec une heure de pause déjeuner) les deux jours

TOTAL : 200.00 € pour un stage. -10 % pour deux stages. Et -15% pour 3 stages ou plus.

Mode de règlement : à réception de votre dossier, nous vous contactons pour vous indiquer les modalités du mode de règlement choisi.

- ☐ **PAR CARTE BANCAIRE via le site de paiement sécurisé HelloAsso**
- ☐ **PAR VIREMENT BANCAIRE (RIB SUR DEMANDE)**
- ☐ **PAR CHÈQUE(S) paiement échelonné possible en remettant plusieurs chèques**

Facture sur demande à adm.ecoledelacteur@gmail.com

- ☐ **Déclare accepter sans aucune réserve** les conditions et engagements mentionnés ci-dessus, avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de l'établissement.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention manuscrite «Lu et approuvé»

Signature du représentant légal pour les élèves mineurs.

L'ÉCOLE DE L'ACTEUR – SOPHIE AKRICH

Règlement intérieur 2022-2023 - Stage intensif d'improvisation

Règlement intérieur

Je soussigné.e (Prénom et Nom) :
déclare avoir pris connaissance et accepter sans aucune réserve le règlement intérieur ci-dessous :

1 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de places dans les ateliers est limité. Seul le règlement de votre ou vos stages vous garantit l'inscription.

L'inscription définitive est validée après réception :

- du bulletin d'inscription signé accompagné de la fiche élève
- du règlement des frais pédagogiques correspondant à la formation choisie
- De la signature d'autorisation de droits à l'image
- De la signature du règlement intérieur

L'inscription s'effectue de façon ferme et définitive, et ce pour toute la durée de l'engagement pris.

Toute annulation, tout désistement ou abandon de la part de l'élève ne pourra donner lieu à aucun remboursement total ni partie, sauf problème de santé dûment justifié par certificat médical avec n° RPPS et aux dates cohérentes avec celles de l'activité.

2 - PAIEMENT

Aucun élève ne sera admis au stage sans la remise du règlement complet du stage au tarif unique de 200 euros pour un seul stage.

En cas de paiement échelonné par chèque, la totalité des chèques doit être remise avant le début du stage.

3 - DURÉE DE L'ENGAGEMENT

L'élève s'engage pour toute la durée du stage. Aucun remboursement ne sera accordé, sauf problème de santé dûment justifié par certificat médical avec n° RPPS et aux dates cohérentes avec celles de l'activité.

4 - CHANGEMENT D'ORGANISATION ÉVENTUEL

En cas d'effectif insuffisant, l'Ecole se réserve le droit de diminuer le nombre d'heures initialement prévu. L'ÉCOLE se réserve le droit de modifier le lieu des cours, les horaires, les intervenants sans qu'aucun remboursement total ou partiel ne puisse être demandé par les élèves ou leurs représentants légaux. En cas de confinement décidé par les autorités compétentes, les périodes de cours non honorées seront remplacées par des stages en présentiel, ou par un avoir sur d'autres périodes de l'année.

5 - ENGAGEMENTS DE L'ÉLÈVE

L'élève s'engage à :

1. Respecter le présent règlement intérieur ainsi que le règlement intérieur du local d'activité accueillant les cours.
2. Être assidu et respecter les horaires des cours. Il se doit de prévenir en amont en cas de retard, absence.
3. Ne pas photographier, filmer, enregistrer les cours sans autorisation.
4. Ne pas utiliser son téléphone portable ni aucun outil électronique pendant la durée des cours, sauf avec accord du professeur ou intervenant.
5. Ne pas manger pendant la durée des cours. Les repas doivent être pris à l'extérieur et sur l'horaire indiqué par le professeur ou intervenant.
6. Ne pas pénétrer dans les lieux en dehors de ses heures de cours, sans avoir prévenu par écrit ou y être autorisé.
7. S'engager pleinement dans le travail.

6 - MOTIFS D'EXCLUSION DE L'ÉLÈVE

Un élève peut être exclu pour les motifs suivants : absences non justifiées aux cours, comportement en non adéquation avec l'activité théâtrale (manque de respect vis-à-vis des intervenants et/ou des autres élèves, comportement dangereux ou violent, dégradation à caractère permanent du lieu ou de son matériel, comportement altéré).

Aucun remboursement total ou partiel ne peut être accordé suite à cette décision.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention manuscrite «Lu et approuvé»

Signature du représentant légal pour les élèves mineurs.

L'ÉCOLE DE L'ACTEUR – SOPHIE AKRICH

Autorisation de droits à l'image

Je soussigné.e (Prénom et Nom) :

Demeurant :

Date de naissance :

Déclare par la présente autoriser l'association Les Aimants pour une exploitation noncommerciale à utiliser gracieusement, intégralement ou partiellement, dans le monde entier et pour la durée légale de protection des droits, les droits de reproduction, représentation, et plus largement de communication concernant mes images, voix, dires et/ou commentaires sur tous supports concernant l'École de l'Acteur – Sophie Akrich.

Je reconnais être en pleine capacité de signer la présente autorisation et renonce à toute rémunération ou indemnité pour l'exploitation des droits visés ci-dessus.

Je garantis que je ne suis pas lié.e par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour valoir ce que de droit.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention manuscrite «Lu et approuvé»

Signature du représentant légal pour les élèves mineurs.